

MOTIVATIONS

Quel est l'objectif de mon projet ?

Pourquoi la ville devrait soutenir mon projet ?

Quel public est concerné par mon projet ?

BUDGET DU PROJET

MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET

AIDE FINANCIERE SOUHAITEE

ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

- je m'engage à avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'appel à projets citoyen de Chevry-Cossigny (disponible sur www.chevry-cossigny.fr)
- je m'engage à accepter que la commune de Chevry-Cossigny communique sur son soutien dans les différents supports de communication y compris sur les réseaux sociaux dédiés
- je m'engage à utiliser la somme allouée dans le cadre du projet présenté dans ce dossier
- je m'engage à rendre compte de l'action que j'ai menée auprès de la mairie de Chevry-Cossigny

Fait à Chevry-Cossigny, le

Signature

LA VILLE DE CHEVRY-COSSIGNY
PRÉSENTE SON



APPEL À PROJET
CITOYEN

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Qu'est ce que l'appel à projet citoyen

La municipalité soutient les associations locales, les écoles et l'ensemble de celles et ceux qui œuvrent à promouvoir le lien social et à valoriser l'image de la ville de Chevry-Cossigny. Fort de ce constat, et afin d'aller encore plus loin, les élus souhaitent accompagner les initiatives et projets innovants et fédérateurs.

Quel projet soumettre ?

Toutes les initiatives qui ne sont pas déjà soutenues par la municipalité et qui répondent à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- 1) Favoriser le lien et l'échange entre les habitants
- 2) Promouvoir sous quelque forme que ce soit la commune de Chevry-Cossigny
- 3) Concerner un des domaines suivants : sport, culture, loisirs, événementiel

Les projets peuvent être individuel comme collectifs.

Ils ne doivent pas concerner des travaux mais uniquement des actions ou projets non récurrents. Chaque porteur de projet ou structure ne peut soumettre qu'un seul projet.

Qui peut postuler ?

Tout organisme à but non lucratif ou à gestion désintéressée, une association locale, une école de la commune, un collectif citoyen ou même un habitant. L'ancrage local est impératif. Le soutien de la municipalité peut concerner le démarrage du projet, son développement ou son essaimage.

Sous quel forme se présente le soutien de la municipalité ?

Il se présente sous la forme d'une subvention annuelle et d'un accompagnement à la promotion du projet à travers la communication

Quelle contrepartie pour le demandeur ?

En cas de soutien, le porteur de projet s'engage à promouvoir la ville de Chevry-Cossigny sur ses différents supports de communication et dans ses interventions publiques.

Quelle somme disponible ?

La ville alloue la somme de 2 000 € à cet appel à projet citoyen. Chaque dossier est étudié. L'aide accordée à chaque initiative est décidée par le comité de suivi qui définit la somme allouée.

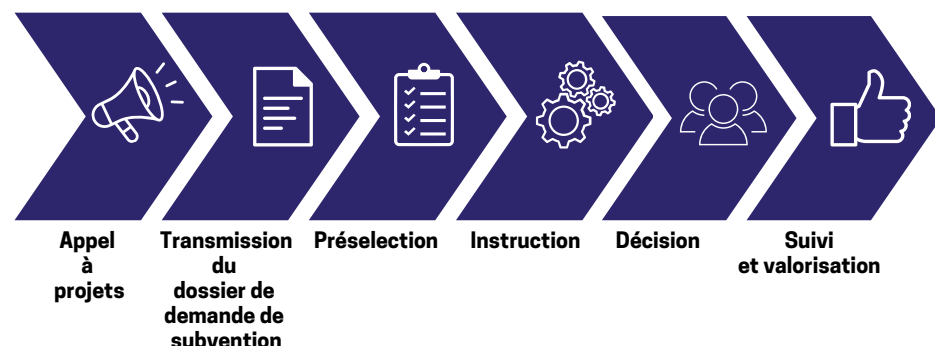
Quand les dossiers sont étudiés ? Et par qui ?

Les dossiers sont étudiés par la commission Municipale dédiée, composée d'élus. Deux sessions sont organisées chaque année (en juin et en décembre)

Comment postuler ?

Il convient de remplir le questionnaire de dépôt de candidature ci-joint et de le retourner en mairie selon le calendrier suivant

- pour la session de juin : avant le 31 mai
- pour la session de décembre : avant le 30 novembre



DOSSIER DE CANDIDATURE

LE PORTEUR DE PROJET

ASSOCIATION COLLECTIF CITOYEN CHEVRIARD

NOM DE LA STRUCTURE

NOM

PRENOM

ADRESSE

MAIL

TELEPHONE

LE PROJET

NATURE DU PROJET INDIVIDUEL COLLECTIF

DOMAINE SPORT CULTURE LOISIRS EVENEMENTS CADRE DE VIE
 ENVIRONNEMENT

NOM DU PROJET

DESCRIPTIF DU PROJET

DATES CLÉS